

3.5.4. Sites, paysages et patrimoine

Les perceptions de la zone d'implantation potentielle du projet doivent être étudiées depuis les monuments historiques ainsi que depuis les sites paysagers (sites inscrits et classés). Il convient donc de décrire et de localiser, au préalable, ces monuments et sites (voir carte présentée en page suivante).

3.5.4.1. Monuments historiques

Aucun objet ou bâtiment inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments Historiques n'est recensé au sein des aires d'étude paysagères rapprochée et intermédiaire.

En revanche, au sein de l'aire d'étude éloignée, on recense :

Aire d'étude	Nom	Statut du monument	Commune	Distance par rapport à la zone d'implantation potentielle
Aire d'étude éloignée	<i>Chartreuse de Vauclaire</i>	Inscrit	Montpon-Ménéstérol	4,8 km au nord-ouest
	<i>Église</i>	Partiellement inscrit	Beaupouyet	4,9 km à l'est
	<i>Église de Ménéstérol</i>	Inscrit	Montpon-Ménéstérol	5,0 km au nord-ouest
	<i>Maison à galeries</i>	Inscrit	Saint-Laurent-des-Hommes	6,0 km au nord-est
	<i>Église Saint-Laurent</i>	Inscrit	Saint-Laurent-des-Hommes	6,0 km au nord-est



Chartreuse de Vauclaire



Église à Beaupouyet

3.5.4.2. Sites et paysages inscrits ou classés

Il n'existe aucun site inscrit ou classé, au titre de la protection du paysage, au sein des aires d'étude paysagères.

3.5.4.3. Autres sites remarquables

Il existe quelques sites remarquables faisant partie du patrimoine local au sein des aires d'études paysagères. Il s'agit notamment d'églises, de croix et calvaires ainsi que de monuments aux morts ponctuant le paysage.



Monuments aux morts à Beaupouyet



Croix à Saint-Martial-d'Artenset

3.5.4.4. Vestiges et sites archéologiques

La zone d'implantation potentielle n'est pas recensée comme « zone de présomptions de prescriptions archéologiques » par le site Atlas des patrimoines (site du ministère de la culture). La zone de présomption archéologique la plus proche de la ZIP « *Jarrouty : enceinte protohistorique, prieuré et chapelle du Moyen Age* » est située dans l'aire paysagère éloignée à environ 3,6 km à l'ouest.

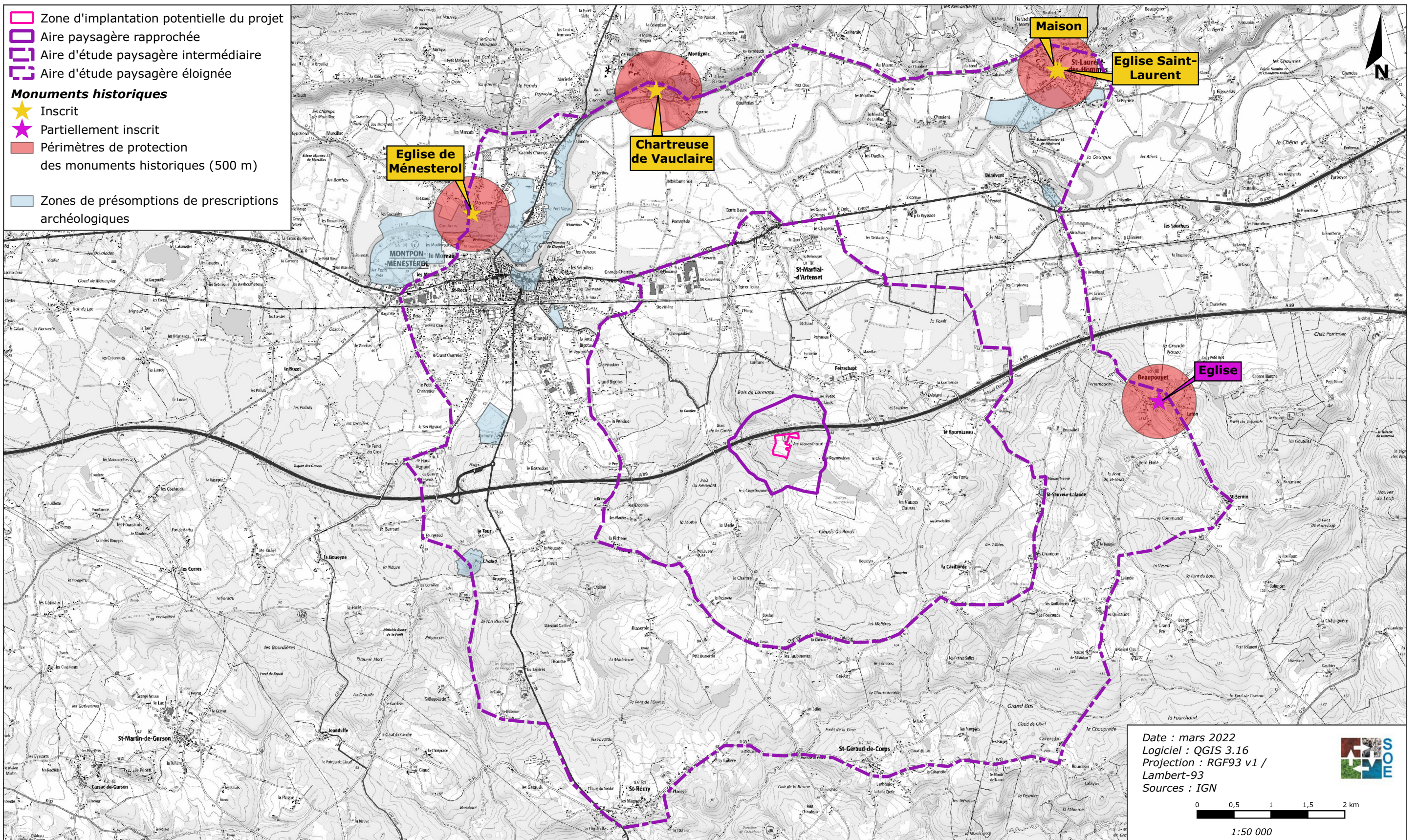
Le Service Régional de l'Archéologie a été contacté par mail par SOE le 15/02/2022. Le maître d'ouvrage a également contacté la Direction Régionale de l'Archéologie et le service a répondu en date d'août 2021 (cf. annexe 2).

La DRAC indique dans son courriel que le projet devra être instruit dans le cadre de la loi sur l'archéologie préventive.

- Aucun monument historique n'est recensé au sein des aires d'étude paysagères rapprochée et intermédiaire.
- Plusieurs monuments historiques inscrits sont recensés au sein de l'aire paysagère éloignée. Le monument historique le plus proche est situé à 4,8 km au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet.
- Aucun site classé ou inscrit n'est présent au sein des aires d'étude paysagère.
- Il existe d'autres éléments faisant partie du patrimoine du secteur d'étude (monument aux morts, croix religieuses...).
- La zone d'implantation potentielle n'est pas recensée comme « zone de présomptions de prescriptions archéologiques » par le site Atlas des patrimoines.
- La DRAC indique dans son courriel que le projet devra être instruit dans le cadre de la loi sur l'archéologie préventive.

Éléments patrimoniaux

- Zone d'implantation potentielle du projet
- Aire paysagère rapprochée
- Aire d'étude paysagère intermédiaire
- Aire d'étude paysagère éloignée
- Monuments historiques**
- ★ Inscrit
- ★ Partiellement inscrit
- Périmètres de protection des monuments historiques (500 m)
- Zones de présomptions de prescriptions archéologiques



Date : mars 2022
 Logiciel : QGIS 3.16
 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93
 Sources : IGN

0 0,5 1 1,5 2 km
 1:50 000



3.5.5. Sensibilités visuelles

Les sensibilités visuelles de la zone d'étude s'organisent en fonction de la topographie, de la végétation et de l'aménagement du territoire (urbanisation).

La variation saisonnière de l'importance du feuillage du couvert végétal entraîne une possible modification des perceptions visuelles. Les boisements du secteur d'étude sont principalement constitués de feuillus au feuillage caduc et, plus ponctuellement, de conifères au feuillage persistant.

La visite de terrain réalisée en hiver, le 21/02/2022, a permis de recenser des visibilitées lorsque le couvert végétal est le moins développé en comparaison des périodes printanière et estivale.

3.5.5.1. Perceptions visuelles depuis la zone d'implantation potentielle du projet

Les perceptions observées depuis la ZIP sont présentées dans la planche en page 149.

La zone d'implantation potentielle du projet est occupée par une parcelle en friche végétale en hauteur d'un vallon dominant le secteur à l'ouest et au sud. Elle domine également l'autoroute A 89, encaissée de plusieurs mètres vis-à-vis des terrains, et est en revanche légèrement en contrebas vis-à-vis de l'est.

La végétation arborée est très présente autour des terrains. Celle-ci interdit toutes perceptions en direction du sud et de l'ouest (voir photographies 3 et 4 de la planche en page 149), tout en limitant grandement celle vers l'est qui sont également rapidement limitées par la topographie. Des perceptions sont néanmoins permises en direction du chemin de randonnée longeant le site à l'est et de l'aire de pique-nique (voir photographies 1, 2, 6, 7 et 8 de la planche en page 149).

Au nord, l'A 89 pourtant proche n'est pas visible depuis les terrains du fait de son encaissement profond. Des perceptions du chemin rural de l'autre côté de celle-ci est en revanche possible depuis la ZIP (voir photographie 5 de la planche en page 149). Les perceptions sont ensuite interdites par la topographie et la végétation arborée présente.

Quelques secteurs de la ZIP permettent des perceptions sur des secteurs plus lointains, mais il s'agit généralement de lignes de crêtes boisées.

3.5.5.2. Perceptions du site dans son environnement

3.5.5.2.1. Perceptions visuelles théoriques

Une carte d'inter-visibilité théorique basée sur la topographie du secteur a été réalisée (voir carte en page 150).

Sur la carte produite, les zones n'offrant aucune perception possible sur le site sont assombries et seules les zones de visibilité théorique apparaissent.

D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité.

D'après cette analyse basée sur la topographie uniquement, les inter-visibilités théoriques sont recensées essentiellement :

- dans un secteur sud-ouest allant de l'ouest au sud de la ZIP au sein de l'aire d'étude paysagère intermédiaire ;
- dans un secteur au nord-ouest au sein de l'aire d'étude paysagère éloignée au niveau de Montpon-Ménéstérol et de l'autre côté de l'Isle.

Au sein de l'aire rapprochée, en dehors des secteurs en bordure de ZIP, le sud et le nord-ouest sont jugés potentiellement visibles.